

DEPARTEMENT

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

Séance du 23 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 23 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Date de convocation

16 septembre 2022

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, Mme SIMON, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme RICHARDSON, Mme PELTIER, M. PÉANNE, Mme HOURLIER, M. AUBRY, Mme AUTRET, M. COCHARD, M. PARCINEAU, M. HERVÉ, M. BURGUIÈRE, Mme BERTRAND, M. THOMAS, Mme SZEZWYK, Mme LOPEZ, M. ANDRÉ.

Absents excusés : M. ALLUIN (pouvoir à M. KASPAR), M. BRIET (pouvoir à Mme NAZE), Mme LETIN (pouvoir à Mme AUTRET), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD), Mme EL HAOUCHI (pouvoir à M. BURGUIÈRE).

Absents : M. VERGNAUD, Mme ROLLOT, M. BOULLEAUX.

Objet de la délibération

Secrétaire de séance : M. Fabrice LOISEAU, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Représentation au sein
d'organismes extérieurs

Suite à son décès, Mme LANTENOIS n'a pas été remplacée au sein des 2 organismes extérieurs dans lesquels elle siégeait :

- Conseil d'administration de l'association qui gère le Centre de Loisirs (AGCA)
- Conseil d'administration de l'OGEC de l'école Saint Louis Notre Dame en qualité de suppléante

Elle doit y être remplacée par un membre de la liste « Ensemble faire vivre la démocratie ».

Mme la Maire rappelle que les désignations dans les organismes extérieurs se font obligatoirement au scrutin secret

Après avoir recueilli les candidatures, Mme la Maire fait procéder au scrutin.

Les résultats en sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....26
Nombre de blancs :5
Nombre de nuls :
Reste suffrages exprimés :21

Voix obtenues

Pour le conseil d'administration du centre de loisirs

- Isabelle AUTRET : 18 voix
- Cyril ANDRÉ : 3 voix

Pour le conseil d'administration
suppléant)

- Carole LETIN : 18 voix
- Audrey LOPEZ : 3 voix

Sont élues :

- Au conseil d'administration du centre de loisirs : Isabelle AUTRET
- Au conseil d'administration de l'OGEC : Carole LETIN

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire

Fabrice LOISEAU

La Maire

Nadège NAZET

